

Etang de La Clé des Champs

Règlement de pêche

Préambule :

Nous accordons beaucoup d'importance à la qualité du service assuré aux vacanciers du gîte La Clé des Champs.

Nous sommes particulièrement attentifs au potentiel de pêche et au bon état des poissons.

A cet effet, nous avons procédé à un ré-empoissonnement important. 125 kg de poissons répondant à la diversité attendue et en particulier des esturgeons (certains pèsent plus de 15kg).

C'est pour nous un gros investissement qui nécessite une bonne cogestion en collaboration avec les vacanciers pêcheurs.

Le règlement qui suit, précise les dispositions à respecter, dans un esprit de responsabilité et de bonnes pratiques de la pêche déjà appliquées par le plus grand nombre des pêcheurs que nous accueillons avec plaisir chaque année.

Ces règles visent à assurer un bon état sanitaire, à préserver le développement du poisson et sa longévité.

Par ailleurs, nous avons mis en place un système de télésurveillance pour éviter le vol.

Règlement

Ce règlement est le fruit d'un travail collectif des hébergeurs Gîtes de France qui proposent une activité pêche dans leur étang.

L'étang étant privé et en eau close, la carte de pêche n'est pas nécessaire. Ne peuvent mener des actions de pêche que les vacanciers séjournant au gîte La Clé des Champs.

La baignade est formellement interdite ainsi que l'utilisation du Float tube pour des raisons de sécurité

Trois cannes sont autorisées. Ne pas les laisser sans surveillance ou être à proximité avec un avertisseur de touche pour limiter la casse en cas de fuite du poisson dans les espaces boisés. (Hameçon qui reste dans la bouche du poisson avec un bas de ligne).

La pêche de nuit n'est autorisée qu'à condition de respecter les recommandations précédentes.

En cas d'absence, il est obligatoire de sortir les lignes de l'eau.

Concernant le montage de ligne en dehors de celle destinée au poisson blanc, il est important de bien dimensionner la résistance du fil (de nombreux poissons font entre 5 et 10 kg et quelques-uns, entre 10 et 20 kg) Les moulinets garnis de tresse sont autorisés avec une tête de ligne en nylon ou en fluo carbone égal à deux longueurs de canne.

Il est interdit de pêcher à l'aide de lignes de fond à plusieurs hameçons ou de se servir de tous engins tels que filet, épervier, nasse et bourriche pour conserver le poisson.

La pêche est obligatoirement NO KILL

Les prises doivent être remise à l'eau dès que possible.

Les séances photos et la pesée doivent être de courte durée et de préférence à genoux pour éviter les blessures du poisson en cas de chute. L'utilisation du matelas de réception humidifié est obligatoire pour les gros poissons et en particulier les esturgeons et les carpes.

Une attention particulière doit être apportée aux esturgeons qui sont plus fragile et en particulier au niveau de la colonne vertébrale. (Attention trois de ces poissons pèsent entre 12 et 16 kg). Pour la sortie de l'eau, une manipulation à la main est recommandée (prise par la queue). Il est important de relâcher les poissons délicatement, d'assurer une ventilation dans l'eau et de les laisser partir par eux-mêmes.

Des hameçons sans ardillon sont exigés, pour les autres, merci d'écraser les ardillons.

En cas de blessure apparente d'un poisson, un antiseptique doit être appliqué (bouteille à disposition dans le réfrigérateur du ponton)

Toute espèce nuisible pêchée telle que perche arc en ciel, poisson chat, ne doivent pas être remise à l'eau mais évacuer pour être éliminé.

Une barque est à votre disposition. Faites preuve de prudence ! gilets de sauvetage à disposition dans le gîte.

Nous souhaitons que chaque pêcheur, en solidarité avec la protection de la faune et de la flore, nous informe de ce qu'il a constaté.

Nous vous remercions de votre lecture attentive de ce règlement.

Vous êtes chaque année plus de 80 vacanciers à vouloir pêcher dans les meilleures conditions. Le respect de ce règlement assure un cadre collectif à vos bonnes pratiques individuelles.

Merci de nous en remettre un exemplaire signé à votre arrivée au gîte.